

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi treize octobre à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nathalie CHAILLOUX, Amélie POUPHILE, Ségolène TRAVERS, Catherine GUEDET, Sabrina LECAMUS et Cécile GAUTIER ainsi que Messieurs, Jean-Claude LECOMTE, Laurent PETIT, François DUPONT, Eric FOULON, Alain GASCHE, Yves LASZCZUK, et Grégory TOUCHARD

Absents excusés : Messieurs Vincent FAUCHER, Arnaud HUMBLOT et Mme Agathe MARAIS

Absentes : Mesdames Magali GERMOND et Céline BOULAY

Pouvoir : Néant

Monsieur Yves LASZCZUK a été désigné comme secrétaire de séance

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la dernière séance et si quelqu'un a des observations à formuler. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est arrêté et sera signé par le Maire et le secrétaire de séance.

2025-07-075 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une demande d'intention d'aliéner une propriété sise 3 Route de La Barre cadastrée AE 94 d'une contenance de 2 554 m², a été adressée ce jour à la Mairie

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption sur cette propriété.

2025-07-076 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une demande d'intention d'aliéner une propriété sise 23 Rue de la Dière cadastrée AC 128 d'une contenance de 177 m², a été adressée ce jour à la Mairie

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption sur cette propriété.

2025-07-077 : COEFFICIENT DE MODULATION DE LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire revient sur la délibération 2025-02-024 relative au vote de la contrevaleur de la redevance performance assainissement.

En effet, lors de sa mise en place en 2025, le coefficient de modulation avait été voté par l'agence de l'Eau (0.3). Pour 2026, un outil de simulation de ce taux a été mis à disposition pour les collectivités, le coefficient de modulation global pour l'année 2026 est : 0.75.

Il convient de délibérer sur le taux de modulation à appliquer sur les factures des usagers pour 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants de suivre les directives de l'Agence de l'Eau et d'appliquer le coefficient de modulation de la redevance pour performance des réseaux d'assainissement pour 2026 de : 0.75

Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour faire appliquer cette décision

025-07-078 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil Municipal de la commune de Thorigné-sur-Dué

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L5211-5 du CGCT,

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

Vu la notification du rapport de la CLECT du 15 septembre 2025,

Vu la nécessité d'une approbation en conseil municipal à la majorité simple sur le rapport établi par la CLECT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE et ADOPTE le rapport de la CLECT du 15 septembre 2025, annexé à la présente.

Adopté à l'unanimité des membres présents

025-07-079 : RETRAIT DELIBERATION N° 2025-05-062

Madame le Maire informe Le Conseil Municipal que la délibération citée en objet relative à la modification de l'article 7 de la délibération N° 2018-07-29 doit être retirée pour 2 raisons :

1. Cette délibération doit faire l'objet d'un avis du Comité Social Territorial avant son adoption par le Conseil Municipal
2. Les conditions du RIFSEEP des Fonctionnaires Territoriaux ne doivent pas être plus avantageuses que celles des Fonctionnaires d'Etat

Madame Le Maire ajoute que le Centre de Gestion a conseillé de reprendre entièrement la délibération du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Un projet sera transmis pour avis du CST et sera ensuite présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération N° 205-05-062

2025-07-080 : SUBVENTIONS COMMUNALES COMPLEMENT

Après présentation de chaque dossier de demande de subvention, la liste des subventions accordées est établie comme suit :

La majorité des dossiers sont incomplets, certains n'ont pas pu être étudiés

ORGANISME	COMMUNE	NB ADHERENTS DE THORIGNE	AGE DES ADHERENTS	BILAN	RIB	2025
APETho	Thorigné					1 300
Génération Mouvement	Thorigné					550
Jardinier Sarthois	Thorigné			Oui		120
AFN	Thorigné					Pas de dossier
CCAS						5 000
Coop Scolaire				Non	Non	650
UNION MUSICALE						1700
Football club Dollon/Thorigné						2 000
Foyer Rural				Oui	Oui	1 800
Comité des Fêtes						Pas de demande cette année
Atelier Couleurs				Oui	Non	Pas de demande cette année
Amicale Pers Maison Retraite	Thorigné			Oui	Non	500
MFR Thorigné	25€/enfant	4	Oui	Non	Non	100 (4X25)
MFR Thorigné	Subvention exceptionnelle					500
QUATUOR SERIE LIMITEE				Oui		200
Princesse Anaïs				Non	Non	250

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

ORGANISME	COMMUNE	NB ADHERENTS DE THORIGNE	AGE DES ADHERENTS	BILAN	RIB	2024
Rest du Cœur	Coulaines			Oui		0
AFM Téléthon	Sarthe					Pas de dossier
Tennis club 12€/enfant	Connerré			Non	Non	84 (12x7)
Tennis Club subvention exceptionnelle	Connerré					100
MJC dance 12 €/enfant	Connerré	15	Oui	Oui	Non	180(12x15)
Secours Catholique						0
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Breil				Oui	Non	200
MJC	Bouloire					Dossier incomplet
MJC Hand 12€/enfant	Connerré					Pas de dossier
MJC Théâtre 12 €/enfant	Connerré	2	oui			24 (2x12)
Roller 12€/enfant	Connerré					Pas de dossier
Main d'art	Saint-Michel de Chavaignes					0
Pompiers	Connerré			Non	Non	Pas de dossier
La Croix Rouge						0
MFR 25€/élève de Thorigné	Verneuil le Chétif	1		Oui		25
MFR 25 €/ élève de Thorigné	Bernay en Champagne					Pas de dossier
CFA Boucherie						0
CFA Coiffure						0
Sclérose en plaques						0
Ecole privée Sainte-Anne						0
Foyer socio-éducatif de Vibraye						Dossier incomplet
S.A.R.T.H. 72						0
CFA Chambre Commerce et Industrie						0
Secours Populaire						0
Croix Blanche Connerré						0

Il sera procédé prochainement aux règlements respectifs de ces subventions.

- Monsieur Jean-Claude LECOMTE, Président de l'Union Musicale a quitté la salle le temps de la délibération relative à l'Union Musicale
- L'association Atelier Couleurs fait savoir qu'elle ne demande pas de subvention mais qu'elle compte sur la commune pour l'aider financièrement si un évènement spécial devait être organisé.
- Le Président du Comité des Fêtes informe que l'association ne demande pas de subvention cette année mais souhaiterait que la porte de leur local soit changée pour des raisons de sécurité.
- Une subvention exceptionnelle est accordée au Tennis Club de Connerré pour leurs interventions gratuites au sein de l'école de Thorigné-sur-Dué, Le Conseil Municipal remercie vivement l'association pour cette animation

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

FINANCEMENT MAISON GRANDE RUE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'offre de 110 000 € déposée auprès du vendeur a été acceptée, il convient désormais de prévoir son financement.

Des demandes d'emprunt sur 20 ans ont été établies auprès de plusieurs banques, le total des intérêts représentant la moitié de la valeur empruntée, Le Conseil Municipal ne se prononce pas et souhaite étudier des propositions d'emprunt sur une période plus courte à savoir 10 ou 15 ans.

De nouvelles demandes seront formulées auprès de différents établissements bancaires en ce sens.

2025-07-81 : DECISION MODFICATIVE N° 2 COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants la modification suivante :

Compte 2132	sens Dépenses	+ 110 000.00 €
Compte 1641	sens Recettes	+ 110 000.00 €

2025-07-82 : DECISION MODFICATIVE N° 1 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants la modification suivante :

Chap 042 / Compte 6811	sens Dépenses	+ 715.29 €
Chap 040/ Compte 2812	sens Recettes	+ 715.29 €
Chap 023	sens Dépenses	- 715.29 €
Chap 021	sens Recettes	- 715.29 €

2025-07-83 : DECISION MODFICATIVE N° 3 COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants la modification suivante :

Compte 2132	sens Dépenses	- 120 000.00 €
Compte 231	sens dépenses	+ 120 000.00 €

2025-07- 84 – ADOPTION RPQS ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement transmis par le Délégataire du service : SUEZ.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, ADOPTE le RPQS 2024 d'assainissement

2025-07- 85 – HORLOGES ASTRONOMIQUES

Madame Le Maire expose que l'éclairage public dysfonctionne régulièrement.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Citéos d'un montant de 4 185 € HT pour la fourniture et la pose de 9 horloges astronomiques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de faire installer 9 horloges astronomiques et de confier les travaux à la société Citéos pour un montant de 4 180 € HT. Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

2025-07-86 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 1

Maçonnerie – Canalisations

DANGEUL	102 310.50€
LE BATIMANS	119 535 00€
LMBTP	112 675.00€

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 1 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise DANGEUL pour 102 310.50€ HT.

Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-87 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 2

Charpente en bois – Couverture en ardoises – Zinguerie

MARTIN CHARPENTE	78 259.56€
DESILES VINCENT	88 953.08€

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 2 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise MARTIN CHARPENTE pour 78 259.56€ HT. Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-88 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 3

Menuiserie en Aluminium

SPBM	94 730.00€
MIROITERIE LEBRUN	83 773.34€

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 3 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise MIROITERIE LEBRUN pour 83 773.34€ HT. Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-89 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 4

Bardage – ITE

DESILES VINCENT	118 680.55€
VALLEE	109 500.06€
ISOLBA	107 128.50€
LUCAS LE MANS	108 999.08€
MARTIN CHARPENTE	99 968.65 €

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 4 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise MARTIN CHARPENTE pour 99 968.65 €HT. Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

2025-07-90 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 5

Cloison Sèche – Isolation – Plafond

LESSINGER MENUISERIE	Absence de devis
PAPIN	71 469.51€
MAILHES POTTIER	65 458.96€

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 5 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise MAILHES POTTIER pour 65 458.96€ HT
Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-91 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 6

Menuiserie en bois

ART DU BOIS	84 943.40€
LESSINGER MENUISERIE	110 785.00€

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 6 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise ART DU BOIS pour 84 943.40€ HT
Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-092 -MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 7

Plafond suspendu – Isolation

QUALIPROFIL	Offre inappropriée
LESSINGER	Offre irrégulière

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre de déclarer ce lot infructueux et de relancer un appel d'offres.

Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-93 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 8

Carrelage

MELLIER CARRELAGES	86 577.81€
CMD	74 186.10€
BLONDEAU CARRELAGES	72 020.02€
SASU CARO	76 642.31€

Après s'être fait présenter le rapport d'analyses des offres reçues, établi par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d'œuvre, d'attribuer le lot 8 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l'entreprise BLONDEAU CARRELAGES pour 72 020.02€ HT

Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

2025-07-94 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 9

Plomberie – Chauffage – Ventilation

DESSAIGNE	119 825.41€
PAINEAU ET ASSOCIES	128 105.35€
ANVOLIA 72	Offre irrégulière
SAS ALLARD - CLIM MA	148 630.42€
ETS PAYEN	Offre irrégulière

Après s’être fait présenter le rapport d’analyses des offres reçues, établi par le Maître d’œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d’œuvre, d’attribuer le lot 9 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l’entreprise DESSAIGNE pour 119 825.41€ HT
Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s’y rapportant.

2025-07-95 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 10

Electricité – Chauffage

DESSAIGNE	195 574.79€
R ELEC 72	228 833.80€
ESBPC Electricité	209 045.61€
JCP ELEC	203 890.27€

Après s’être fait présenter le rapport d’analyses des offres reçues, établi par le Maître d’œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d’œuvre, d’attribuer le lot 10 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l’entreprise ESBPC Electricité pour 209 045.61€ HT
Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s’y rapportant.

2025-07-96 – MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE LOT 11

Peinture – Revêtements de sol et Muraux

MDP GOMBOURG	63 356.22€
--------------	------------

Après s’être fait présenter le rapport d’analyses des offres reçues, établi par le Maître d’œuvre, le Conseil Municipal décide en fonction des critères de sélection définis avec le maître d’œuvre, d’attribuer le lot 11 du marché de rénovation de la salle polyvalente à l’entreprise MDP GOMBOURG pour 63 356.22€ HT
Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s’y rapportant.

2025-07-97 - MARCHE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE COMPLEMENT TRAVAUX

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la visite de nombreuses entreprises, il a souvent été évoqué que le parquet de la salle qu’il a été prévu de protéger ne résisterait certainement pas à l’humidité ambiante qui persistera durant toute la durée des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité des membres présents de prévoir un 12^{ème} lot relatif au remplacement du parquet et du meuble bar.

Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s’y rapportant.

LISTE DES DELIBERATIONS

**Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025**

Madame Le Maire précise qu'il faut aussi prévoir tout l'aménagement en appareils électriques de la cuisine. Elle fera établir différents devis et les présentera ultérieurement au Conseil Municipal.

2025-07-98 : DEMANDE DE SUBVENTION CEE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel de l'organisme CEE qui a pris connaissance via la plateforme des marchés publics du projet de rénovation énergétique de la salle et propose une éventuelle participation financière. Celle-ci n'a pas encore pu être estimée car des éléments de calcul devront être fournis par les entreprises sélectionnées.

Madame Le Maire demande l'autorisation de constituer un dossier de demande d'aide financière CEE relative aux travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants, d'autoriser Madame Le Maire à constituer le dossier de demande d'aide financière CEE et lui donne toute délégation pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-99 : VEHICULE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le récent vol d'un camion dans l'atelier communal ainsi que du matériel et outillage. Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal des négociations menées quant à l'indemnisation par l'assurance du vol du camion acquis en novembre 2023.

Madame Le Maire ajoute qu'une offre a été proposée pour un camion similaire à 22 524 € TTC.

Messieurs Jean-Claude LECOMTE et Laurent PETIT, Maire-Adjoints, sont chargés d'aller examiner ce véhicule afin de déterminer s'il conviendrait aux besoins de la commune et si son état est correct.

Si tel était le cas, Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal l'autorisation de finaliser cet achat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à faire l'acquisition du camion précité et lui donne toute délégation pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-100 : PLAQUES REPRISES DE CONCESSIONS CIMETIERE

Madame le Maire informe Le Conseil Municipal qu'un gros travail est à réaliser dans le cimetière. En effet certaines concessions, sont expirées, d'autres sont à l'abandon et peuvent faire l'objet d'une longue procédure (plusieurs années) afin de pouvoir les reprendre. Il faut donc informer les visiteurs du cimetière, le plus souvent les familles de cet état de fait par des plaquettes.

Monsieur LECOMTE précise que les piquets en alu sont extrêmement coûteux et qu'il va les fabriquer lui-même.

Deux devis sont présentés :

Aviso : 525.00 € HT pour 175 plaques
SEDI Equipement 685.00 € HT pour 170 plaques

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présente d'acheter les plaques à la société Aviso pour un montant de 525.00€ HT et donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

Informations diverses :

- Commissions**

Réunion commission communication prévue le 12 novembre mais qui est repoussée au 19 novembre 18h en raison de la réunion du Conseil Municipal prévue pour l'attribution des derniers lots du marché de travaux de la salle polyvalente.

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 13 octobre 2025

Il faut prévoir une réunion « Festivités » pour l'organisation de « Thorigné en Fête » qui aura lieu le 28 mars 2026. Il faudra inviter les intervenants habituels ainsi que l'amicale du personnel de l'EHPAD qui souhaite participer. La date est fixée au lundi 24 novembre 2025 à 18h30

- **PEJJ**

Madame TRAVERS, informe qu'un calendrier des travaux des crèches du Breil et de Connerré ont été diffusés. Les structures d'accueil périscolaires ne seront désormais pas toutes ouvertes en même temps pendant les petites vacances mais par alternance ce qui nécessite de l'organisation pour les parents qui n'ont été prévenus que très récemment alors que les vacances commencent dans moins d'une semaine...

- **Cérémonie du 11 Novembre**

La cérémonie est maintenue mais il n'y aura pas de repas des anciens en raison des travaux dans la salle polyvalente

- **Marché Producteurs Locaux**

Jeudi 16 octobre 2025 aura lieu le dernier marché de la saison et reprendra en mars ou avril 2026

- **New Deal**

Madame le Maire a été prévenue téléphoniquement qu'une antenne relais sera installée à Thorigné, Routes des Haies

- **Résultats Recensement de la Population**

Malgré les informations récoltées en février dernier, les résultats ne pourront être connus qu'en décembre

- **Médecin Junior**

Dispositif mis en place par l'Etat dans les déserts médicaux permettant l'accueil d'un jeune médecin guidé d'un médecin expérimenté durant 6 mois renouvelable une fois. Le Docteur Christophe HARDY a accepté de s'inscrire pour être médecin référent malgré le surcroît de travail que cela lui incombera mais rien ne garantit que sa candidature sera retenue.

- **Interventions de conseillers municipaux :**

- Madame Sérgolène TRAVERS demande si Véolia a été contacté pour combler la tranchée très dangereuse route des Haies. Monsieur Jean-Claude LECOMTE assure qu'il l'a rappelé à ses interlocuteurs de Véolia à de nombreuses reprises
- Monsieur Eric FOULON signale que la borne de priorité du Chemin de la Barre a été déplacée et qu'il faudrait la repositionner
- Monsieur Grégory TOUCHARD informe qu'il a été interrogé par un employé de la société Agrimot sur le fait de pas avoir été sélectionnée pour l'achat récent de matériel.
Monsieur Jean-Claude LECOMTE et Madame Le Maire répondent que cet achat, a non seulement fait l'objet d'une mise en concurrence à la défaveur de la société Agrimot, mais que cette société a aussi émis un devis abusif pour la réparation d'un engin ce qui lui a valu de perdre la confiance des élus.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h15

Le Maire
Nathalie CHAILLOUX



Validé par Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire le 17/10/2025 et par Monsieur Yves LASZCZUK, secrétaire de séance le 15/10/2025

Affiché le 20/10/2025